

084-258402346-20180220-2018CS22-DE

usé certifié exécutoire

င်ငှေရုရုံပွဲရှာမျာar le préfet : 26/02/2018

น**ธ์ต์ผู้ลัติอิล**ี : 23/02/2018

i Luberopour l'al line auttre veie s'invente ici

par délégation

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable

(Europarc)

Délibération **2018 CS 22** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

<u>Objet</u> : PROGRAMME D'ACTIONS DE LA RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE DU LUBERON – DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-huit et le 20 février à 17h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 14 février, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 55 présents (42) ou représentés (13) pour 49 requis.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Jacqueline COMBE, Christiane NAJI, Sabine GATIN, Michelle WOLFF, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER Messieurs Mickaël CAVALIER, Gino MORELLO, Fernand PEREZ, Serge SYLVESTRE, Alain GUEYDON, André BERGER, Christian AUTAURD, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES (aux titres de La Bastidonne et de CCPAL), Michel BINOIS, Jean-Pierre LEROUX, Jean BRIEUSSEL, Claude BADOC, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Jean-Daniel DUVAL, Jérôme DE LUCA, François DUPOUX, Frédéric BLACHERE, Daniel LECORNEC, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD
Nadine SARTO-BARANCOURT à Gisèle MAGNE
Anne-Marie CHEYREZY à Sabine GATIN
Yolande PRIMO à Alain DEILLE
Marie-Claire FEREOUX à Valérie DELONNETTE
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON
Geneviève RECUBERT à Gino MORELLO

Messieurs

Michel RUFFINATI à Geneviève JEAN Hélian RAVARY à Mireille BOR Didier PERELLO à Alain CAHOUR Sylvain LERREDE à Paule DAPRES Pierre BENAS à Mickaël CAVALIER Pierre POURCIN à André BERGER

Etaient excusés

Mesdames Claudette SAINT-MARTIN, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jacqueline BOUYAC Messieurs Philippe DAUMAS, Julien AUBERT, Jean-Bernard MION

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • ■ • www.parcduluberon.fr



Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Colfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariègeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation A.4 – Gestion de la Reserve naturelle géologique, objectif A.4.1 (Gérer la Réserve naturelle géologique) et A.4.2 (Intégrer la composante patrimoine géologique dans l'ensemble des missions du Parc) ;

Vu la convention d'objectifs 2015-2020 signée entre l'Etat, la Région, les Conseils départementaux des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse et le Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la convention du 18 décembre 2013 entre l'Etat et le Parc fixant les modalités de gestion de la RN jusqu'au 18 décembre 2018 ;

Vu la décision préfectorale du 6 janvier 2014, approuvant le 3ème plan de gestion de la RN,

Vu l'approbation du Comité Consultatif de la RN, présidée par Mme la Sous-préfète d'Apt et en date du 19 janvier 2018,

Considérant la nécessité de poursuivre cette mission de protection et de valorisation d'un patrimoine exceptionnel sur son territoire, inscrite dans la charte, confiée au parc et mise en œuvre depuis 30 ans ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en œuvre du programme d'actions de la RN et le plan de financement prévisionnel associé à cette opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté :

Dépenses (en euros TTC)		Recettes (en euros)	
Harmonisation des BDD (GREC, ERMINA)	25 000	Conseil Régional	20 000
Dalle de Saignon, conservation et nettoyage Plan de gestion Conservation et restauration autres sites (Mane, Viens la Jauberte, Revest St-Martin) Création d'une lithothèque Actions éducatives et actions participatives		PNRL (ingénierie)	5 000
TOTAL	25 000		25 000

- AUTORISE la Présidente à solliciter les aides financières de la Région.
- AUTORISE la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

TO SOLUTION OF THE SOLUTION OF

ominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0